



## Circulaire

---

Lieu, date :

Berne-Wabern, le 27 décembre 2013

Pour :

- Autorités cantonales chargées des questions de migration
- Autorités cantonales en charge de l'aide sociale
- Services-conseils cantonaux en vue du retour
- coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile
- Services-conseils en vue du retour dans les CEP

N° :

18 de la directive III / 4.2

---

### **Prolongation du programme d'aide au retour pour le Nigeria dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP)**

Madame, Monsieur,

Par notre circulaire n°16 relative à la directive III / 4.2 du mois de juillet 2013, nous vous avons informé que la Suisse et le Nigeria avaient adopté, au cours d'une rencontre qui s'inscrivait dans le partenariat migratoire entre ces deux pays un plan d'action relatif aux domaines de l'asile et du retour.

Un des points principaux de l'accord consistait à revoir le programme d'aide au retour afin d'influencer les prestations et d'en octroyer qu'en cas d'inscription et de départ depuis un CEP.

Pour la présente, nous vous informons de la **prolongation du programme d'aide au retour pour le Nigeria depuis les CEP jusqu'au 31 décembre 2014**. Les conditions de participation ainsi que le déroulement du programme figurant dans la circulaire n°16 relative à la directive III / 4.2 demeurent applicables.

Le programme d'aide au retour pour le Nigeria est mis en œuvre par l'Office fédéral des migrations (ODM) en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

La mise en œuvre est adaptée pour ce qui concerne des projets de réintégration professionnelle et sociale suivants: l'ODM a décidé de ne plus autoriser des projets d'entreprises de taxis et de transports que dans des cas exceptionnels. En effet, selon l'OIM, cette branche connaît une offre excédentaire. Cette situation a, par le passé déjà, compliqué la réalisation de tels projets.

Cette modification s'applique également aux personnes qui séjournent dans les cantons et qui reçoivent une aide complémentaire matérielle dans le cadre de l'aide au retour individuelle.

**Adresse de contact**

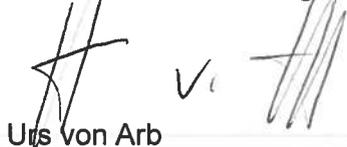
Office fédéral des migrations  
Division Retour  
Section Afrique australe, Afrique centrale, Nigeria  
Quellenweg 6  
3003 Berne-Wabern  
Fax : 031 325 74 80

Les inscriptions et les questions concernant la participation au programme sont à adresser à Monsieur Eric Huber (tél. : 031 325 98 06).

La présente circulaire entre immédiatement en vigueur. En cas de problèmes inattendus lors de la mise en œuvre, l'ODM se réserve le droit de procéder à des modifications.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

**Office fédéral des migrations ODM**



Urs von Arb  
Sous-directeur